

# FO 89

*La force syndicale*  
Journal  
de l'Union Départementale  
des syndicats **FORCE OUVRIÈRE** de l'Yonne



La politique du gouvernement co-organisée avec la Commission Européenne conduit à la précarité des salariés, des jeunes et des retraités.

Le pacte de responsabilité pour relancer l'emploi offre une centaine de milliards au patronat et impose 50 milliards de réduction des dépenses publiques. C'est la liquidation des Services Publics, des fermetures de classe et d'école, 22 000 postes menacés de fermeture dans les hôpitaux, et la suppression de milliers de lits... et en contrepartie aucun emploi créé bien au contraire. Ce sont plus de 500 demandeurs d'emploi supplémentaires dans le département de l'Yonne.

Un gouvernement qui foule du pied la démocratie en utilisant le 49.3 pour faire passer la Loi Macron saluée par une standing-ovation du MEDEF pour service rendu, sa loi déréglementant les licenciements, banalisant le travail du dimanche, cassant la justice prud'homale, privatisant le secteur ferroviaire...

Et le Président de la République, malgré le rejet général de sa politique, annonce son intention d'accélérer encore les « réformes » en docile valet du MEDEF et de la commission européenne.

Un nouveau projet de loi est déjà dans les tuyaux concernant le dialogue social dans les entreprises. Celui-ci reprend ce qui avait été refusé par les confédérations syndicales récemment et qui laisse présager un dispositif de dérogation généralisé au Code du Travail et aux conventions collectives.

Il faut ajouter à ce tableau une réforme territoriale qui institue 13 baronnies signant l'arrêt de mort de l'égalité des droits sur le territoire de la

MARS 2015

N° 1

## **SOMMAIRE**

*page 1 et 2 l'édito*

*du Secrétaire Général*

*page 3 la Loi Macron*

*page 4 l'UL de SENS / FO com*

*page 5 la FNECFP*

*page 6 FO à la CPAM89*

*page 7 les retraités*

*page 8 l'AFOC*



République en mettant en concurrence les régions et les territoires.

Leurs intentions sont claires, il s'agit de liquider tous les acquis sociaux obtenus de haute lutte par les salariés depuis 1945.

Face à l'obstination du gouvernement à ne pas entendre les légitimes revendications des salariés, nous n'avons pas d'autre choix qu'organiser le rapport de force pour obtenir satisfaction sur les revendications

Ce qui a été imposé par le 49.3 peut être défait par la rue comme en 2006 avec le CPE.

Le 9 avril nous serons tous en grève et en manifestation à PARIS pour exiger le retrait du pacte de responsabilité et de la Loi Macron.

Les revendications des salariés sont urgentes et doivent être satisfaites :

Il faut augmenter les salaires du public et du privé pour relancer la consommation et soutenir la Sécurité Sociale : un SMIC à 1780 € brut/mois (80% du salaire médian) et pour le public une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice de 8 %, l'attribution uniforme de 50 points et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000 par rapport à l'inflation

Il faut stopper les plans de licenciement et rétablir tous les postes supprimés dans la Fonction Publique depuis la RGPP.

Il faut revenir à la retraite à taux plein dès 60 ans après 37,5 annuités de cotisations dans le public comme dans le privé.

Ceci est le minimum !

Pour l'obtenir nous devons être dans les rues de Paris le 9 avril derrière les bannières de FORCE OUVRIERE.



**GRÈVE INTERPRO  
ET MANIFESTATION  
À PARIS  
LE 9 AVRIL  
RETRAIT DU PACTE  
DE RESPONSABILITÉ  
ET DE LA LOI MACRON**

**Départ en bus FO**

Auxerre : UD 8h45

Joigny : office du tourisme 9h15

Sens : gare SNCF 10h00

Retour Auxerre 20 h00

**INSCRIVEZ VOUS dès maintenant**

**A retourner à**

UD FO 89

Maison des Syndicats

7 rue Max Quentin

89004 - AUXERRE Cedex

Tél. : 03 86 52 55 12

Fax : 03 86 51 22 01

Courrier : BP 231

udfo89@force-ouvriere.fr

**Je participe à la manifestation**

**oui**

**non**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

mail : \_\_\_\_\_

Je prends le bus : oui non

*(rayer la mention inutile)*

je prends le bus à : *(rayer les mentions inutiles)*

Auxerre

Joigny

Sens

# LOI MACRON + PACTE DE RESPONSABILITE = GREVE NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE

Après **les mesures MAP** (anciennement RGPP) qui se multiplient et, parallèlement, les droits des travailleurs qui s'amenuisent et l'austérité qui grandit,

Après **le pacte de responsabilité** qui vise à réduire de 50 milliards d'euros les dépenses publiques en s'attaquant directement aux services publics, aux personnels et à leurs droits,

Après **l'ANI** en 2013 qui devait, en assouplissant les licenciements, « sécuriser l'emploi » (résultat : 250 000 chômeurs de plus) :

**La loi Macron** qui facilite encore les licenciements, s'attaque au code du travail et réduit nos droits

## Qu'est-ce que la loi Macron ?

Passée en force par le gouvernement, via le certes constitutionnel, mais clairement antidémocratique protocole 49-3 (aux dires mêmes de Hollande en 2006), cette loi « pour la croissance et l'activité » présente de nombreux articles dévastateurs pour les droits des salariés.

En voici quelques exemples :

Le nombre de dimanches travaillés passant de 5 à 12 et la journée de travail pouvant aller jusqu'à minuit, elle assouplit la réglementation du travail de nuit et du dimanche.

Elle facilite les « petits licenciements » (de moins de 10 salariés pour les entreprises qui en comptent plus de 50) : ils n'auront plus à être validés par l'Inspection du Travail.

L'article 83, en supprimant un alinéa du Code civil, autorise des conventions individualisées, et annule, de fait, la protection du Code du travail sur la base d'un droit collectif.

Elle privatise l'examen du permis poids lourd et du code. Les postiers pourraient, par ailleurs, faire passer le permis de

conduire.

Elle amoindrit la sanction pénale pour entrave au droit syndical et affaiblit la justice prud'homale.

Elle s'attaque aux professions réglementées (notaires, avocats...), aux transports (libéralisation des lignes de car)...

Elle développe l'actionnariat salarié, l'épargne salariale, et ouvre le capital d'entreprises publiques.

Elle « facilite la vie des entreprises » et « simplifie le cadre réglementaire »...

**Tant dans son contenu que dans ses modalités d'application, FO ne peut accepter une telle loi.**

**Alors, contre le Pacte de responsabilité, contre la loi Macron :**

**Tous en grève le 9 avril !**

## L'ARTICLE 83 de la Loi Macron

modification de l'article 2064 du code civil : en abrogeant le 2ème alinéa, cela permet que tous les différends entre employeur et salarié ne relèvent plus du code du travail mais du code civil.

Le Code du travail a pour fonction de contrebalancer juridiquement l'infériorité économique du salarié par rapport à l'employeur.

**Avec la loi MACRON, c'est le retour au contrat individuel, de gré à gré, c'est-à-dire qu'il est fait place nette à la concurrence entre lessaliés.**

Avec le contrat collectif, le salarié est protégé de la concurrence avec ses collègues par le Code du travail, et par les Conventions collectives. Aujourd'hui le gouvernement veut « détricoter » les acquis et plus précisément en finir avec le contrat collectif, dont le Code du travail qui garantit les acquis, pour y substituer immédiatement l'individualisation totale dans l'établissement des éléments constitutifs du contrat de travail de chacun.

**L'objectif est donc nettement identifié : donner l'assaut décisif aux conquêtes ouvrières, comme le réclame le Medef qui, depuis sa naissance en 1998, cherche à supprimer le code du travail, en tant que droit collectif, dans sa spécificité.**

# L'écho de l'Union Locale des syndicats Force Ouvrière de SENS

## Les permanences de l'UL :

Pour les salariées du public et du privé.

Pour l'Association Force Ouvrière des consommateurs.

Les mardis de 17 h 30 à 19 h 00

## FO com...

« LE FACTEUR PASSE L'APRES-MIDI »

LA POSTE n'est pas tenue juridiquement de distribuer le courrier uniquement le matin, c'est pourquoi on voit de plus en plus le facteur distribuer le courrier l'après-midi.

Ceci se pratique déjà depuis quelques mois, dans le département, sur certaines tournées, à Auxerre, Sens, Chablis, Noyers sur Serein et Aillant.

Le processus tend à s'étendre au fil des nouvelles réorganisations de travail mises en place afin de favoriser le service de proximité à la personne, par le portage à domicile de médicaments, de pain ou de commissions.

Cette activité vient en substitution à la baisse de trafic du courrier, enregistrée depuis plusieurs années, mais ne vous y trompez pas, ce service est payant !

Désormais, quand le facteur sonnera chez vous pour vous remettre un objet suivi, il vous présentera un Smartphone pour recueillir votre signature. Ce nouvel outil de travail s'appelle FACTEO et comporte différentes applications où le facteur pourra vous renseigner notamment sur les tarifs, les produits à vendre ou comment rédiger une procuration.

Du côté des bureaux de poste, le numé-

rique, va se développer aussi, c'est l'objectif de LA POSTE de moderniser les process, pour mieux fluidifier la clientèle, nous dit-on. Le guichetier sera muni d'une tablette pour effectuer les opérations postales. A ce jour, seuls quelques bureaux bénéficient de cette dotation : Lyon, Macon, Bordeaux et prochainement Dijon Grangier.

**A BIENTÔT POUR DE NOUVELLES INFOS !**

## Carnet rose FO...

*Dans cette petite rubrique nous présenterons les créations de syndicats ou sections syndicales entre deux publications....*

Tous nos voeux de développement pour nos camarades :

- **Janvier 2015, un nouveau syndicat a l'ARAH (CAT de RAVIERES)**

- **Fin février 2015, une nouvelle section syndicale chez 110 BOURGOGNE**

On espère par ailleurs dans les prochains mois la création d'un nouveau syndicat à **l'EHPAD St LOUP à BRIENON s/ AMANCON**, grâce au travail de notre nouvelle Déléguée Syndicale sur se site.

**Affaire à suivre donc...**

# La FNEC-FP FO de l'Yonne...

## La FNEC FP FO 89 a tenu son congrès...

Jeudi 12 février s'est déroulé le congrès de la FNEC FP FO 89, fédération de l'enseignement de la culture et de la formation professionnelle et de ses syndicats. Une cinquantaine d'enseignants militants syndicalistes ont participé aux travaux du congrès. Les différentes interventions ont été unanimes pour dénoncer les conséquences de la politique d'austérité sur l'école. La FNEC FP FO 89 a décidé qu'elle prendrait toute sa place dans l'organisation de la journée de grève interprofessionnelle (public et privé) le 9 avril, exigeant l'arrêt de l'austérité le retrait de la loi Macron et du pacte de responsabilité.

Notre congrès s'est terminé sur le renouvellement des instances départementales :  
une nouvelle secrétaire fédérale départementale pour la FNEC FP FO 89 :



**Martine BONNET...**

et un nouveau secrétaire départemental pour le SNUDI FO 89 (le syndicat des enseignants du premier degré) :



**Lucas ROMAIN.**

## Ce que veulent les enseignants...

Face à une politique de rigueur et d'austérité pour substituer les compétences aux qualifications, pour substituer les certificats de compétence aux diplômes nationaux, pour imposer l'école des territoires en lieu et place de l'école de la République, pour généraliser le communautarisme contre la république une et indivisible. Les personnels ne supportent plus ces mystifications. Ils n'acceptent plus que leurs revendications soient dissoutes dans un débat sociétal de promotion de la communauté éducative. Ils veulent des salaires corrects, ils veulent défendre leurs garanties statutaires, ils veulent des postes et moyens, ils veulent un cadre national pour le fonctionnement de l'école. Ils veulent une action déterminée pour faire valoir ces exigences. Le 3 février la FSU a appelé à une grève de diversion caractérisée par un responsable de la FSU comme une « initiative lamentable » contre l'aspiration des personnels à une action interprofessionnelle pour mettre en échec l'austérité. 8% des personnels ont fait grève.

La CGT FO offre une perspective pour les enseignants : le jeudi 9 avril, avec la CGT et Solidaires, dans le cadre d'une journée de grève interprofessionnelle. Réalisons l'unité des salariés du public et du privé derrière les revendications et faisons plier ce gouvernement.

**Ensemble, préparons la grève interprofessionnelle !**

**PUBLIC - PRIVÉ  
TOUS EN GRÈVE  
LE 9 AVRIL !**

Dalida CHELBI Déléguée syndicale FO CPAM 89 - mail : [delegues.syndicaux.fo@cpam-auxerre.cnamts.fr](mailto:delegues.syndicaux.fo@cpam-auxerre.cnamts.fr)

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie compte environ 320 salariés. Notre syndicat est majoritaire au CE, DP et au CHSCT.

Le nombre de nos adhérents a fortement augmenté, l'équipe syndicale est motivée et investie.

Depuis octobre 2011, le CE remplit pleinement son rôle économique

Depuis 2012, le CHSCT est pleinement reconnu par le personnel qui le sollicite régulièrement et n'hésite pas à demander aux élus d'intervenir que ce soit pour résoudre des conflits ou pour les aider à obtenir une amélioration des conditions de travail.

En 2014, nous avons obtenu la requalification d'une vingtaine de contrats temporaires (CDD et intérimaires) en CDI.

En 2014, le CHSCT a voté, à l'unanimité, une expertise pour un projet important (création d'un département) et le CE a voté, à l'unanimité, l'expertise des comptes de la CPAM.

En janvier 2015, aux élections des représentants des salariés au Conseil de la CPAM, notre liste du collège Employés a été élue avec 77% des voix et la liste Cadres a obtenu 49%.

En mars 2015, les représentants du personnel FO et CGT (CE, DP, CHSCT et DS) et de nombreux salariés du site de Moulin ont exigé de rencontrer le Directeur afin de lui demander quand des solutions pérennes seront mises en place pour résorber le solde à la Gestion Des Droits (étude des dossiers CMU - 4 mois de délai - immatriculation,...) et aux Prestations en Espèces (paiement des indemnités journalières - 3 mois de délai).

Ces solutions amélioreraient non seulement la qualité du service rendu aux assurés, aux employeurs et aux professionnels de santé mais également les conditions de travail des salariés de ces services mais aussi celles des agents d'Accueil et de la Plateforme Téléphonique.

En 2015, les élus DP FO ont obtenu qu'une collègue perçoive enfin une prime de responsabilité avec effet rétroactif depuis juin 2011 !

En 2015, les élus DP FO ont obtenu que le main-



**Manifestation à Paris le 18 mars 2014  
pour défendre notre Sécurité Sociale**

tien de salaire, garanti par la Convention Collective, soit bien appliqué en cas d'inaptitude reconnue par la Médecine du Travail.

Les élus FO se rendent régulièrement sur les différents sites de la CPAM (Auxerre, Avallon, Sens et Joigny) et informent les salariés des actions qui sont menées.

Nous préparons activement les élections professionnelles d'octobre 2015.



**Au congrès de Tours**

**FO89**  
La force syndicale

**UCR FO**  
la force syndicale

## LES RETRAITÉS DANS LA RUE CONTRE L'AUSTÉRITÉ

9 AVRIL  
2015

### **NON, les retraités ne sont pas des « nantis » :**

Plus de 10 % d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté : 964 € par mois !  
Un demi-million vit du « minimum vieillesse » !

### **NON, les pensions et retraites n'augmentent plus !**

Le pouvoir d'achat des pensions et retraites a diminué entre 2007 et 2012 que ce soit dans le privé ou dans le public. Les revalorisations sont gelées depuis octobre 2013 pour les pensions supérieures à 1 200 € !  
Cette discrimination change la nature de la pension de retraite qui est un droit et non une prestation de solidarité.

### **NON, les retraités ne sont pas épargnés par la fiscalité :**

- Suppression de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés.
- Imposition des majorations de pensions pour les retraités qui ont élevé trois enfants ou plus.
- Création de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) de 0,3% qui frappe tous les retraités imposables.
- Hausse de la TVA depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014.
- Plafonnement de l'abattement fiscal de 10%, etc.

Au nom des directives européennes, au nom de l'austérité budgétaire, les salariés retraités voient leurs conditions de vie se dégrader alors même que le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) accorde 41 milliards au patronat sans aucune contrepartie, financé entre autres par des « économies » sur les retraites, la sécurité sociale, les services publics. Et, s'agissant de la prise en charge de la dépendance, la loi qui devait en traiter est repoussée d'année en année sans garantie sur le contenu final..., alors que le produit de la CASA (645 millions) est détourné de son objet depuis avril 2013.

#### L'UCR-FO demande :

- Le retour à la revalorisation annuelle au 1<sup>er</sup> janvier des retraites et pensions.
- Pas de retraite inférieure au Smic.
- L'indexation sur les salaires et non sur les prix.
- La prise en charge de la dépendance par la sécurité sociale.
- L'amélioration de l'accès aux soins des retraités.

Les retraités ne demandent pas l'aumône. Ils demandent leurs droits ! Et pour défendre ces droits, ils seront dans l'action et dans la rue, avec les salariés du public comme du privé.

**Rendez-vous le 9 AVRIL 2015, à l'appel des confédérations FO, CGT, de la FSU, de Solidaires, pour une journée de grève interprofessionnelle et de manifestations.**



## Contactez-nous !

**AFOC Auxerre** : 03 86 52 55 12 – [afoc89.auxerre@gmail.com](mailto:afoc89.auxerre@gmail.com)

**AFOC Tonnerre** : [afoc89.tonnerre@gmail.com](mailto:afoc89.tonnerre@gmail.com)

**L'Association Force Ouvrière Consommateurs,  
ce sont des femmes et des hommes  
qui agissent ensemble,  
pour la défense des consommateurs  
et des locataires.**

### 3 MISSIONS

Informers, conseiller et représenter les consommateurs dans un esprit d'indépendance et de solidarité

#### **AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS**

- C'est plus de 150 équipes locales réparties sur tout le territoire,
- 1 équipe nationale forte de juristes à la compétence reconnue qui assurent une assistance juridique pour les adhérents et forment les équipes locales.

#### **INFORMER**

L'AFOC met à la disposition des consommateurs un site internet, **www.afoc.net**, leur permettant de découvrir l'association, de s'informer sur l'actualité de la consommation et de s'orienter dans leurs recherches.

L'AFOC édite des ouvrages comme « *Le Guide du logement social* » ou « *Le Guide du consommateur* » ainsi que divers documents d'information.

L'AFOC publie enfin un bulletin d'informations bimestriel « *Les Cahiers de l'AFOC* » et participe à la réalisation d'émissions TV, « *Consomag* », visant la protection des consommateurs.

#### **DEFENDRE LES LOCATAIRES**

Dans le domaine du logement, l'AFOC siège en tant qu'association nationale de locataires représentative à la Commission Nationale de Concertation.

Elle est également présente au niveau local dans les commissions départementales de conciliation, dans les Conseils d'Administration, les Conseils de Concertation locative des organismes HLM ainsi que dans la commission d'attribution des logements.

Notre représentante : Bernadette FERRY. Pour tout renseignement ou demande de rendez-vous, vous pouvez la contacter au **03 86 52 55 12**.

#### **CONSEILLER**

L'AFOC met à la disposition de ses adhérents un service de conseil juridique et de traitement amiable des litiges individuels qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne, dans tous les domaines de la consommation : téléphonie, automobile, banques, démarchage, achat sur internet...

### **Les permanences de l'AFOC :**

**AUXERRE** : le mercredi de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

**TONNERRE** : le 1er et le 3ème lundi de chaque mois au SEMAPHORE  
rue de la Gare ( 1er étage à droite) tél : 03 86 55 37 31